

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 25
- ayant pris part au vote : 33
- procurations : 8

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

L'an deux mille dix-huit et le 24 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 18 janvier, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, MME ISABELLE GODEAS, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIÈRE, MME KATY COLDER, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. JOËL FEULLERAT, M. PATRICE ETAVE, M. DOMINIQUE GIRONNET, M. FREDERIC COMBE, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. DENIS MOLET, MME NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. JACQUES DAHAN, M. GILLES HOURQUET, MME ELISABETH ATTELAN, M. NICOLAS COSTES.

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : Mme BRIGITTE BEC (Pouvoir donné à M. LAURENT ROUX), M. JEAN-MARIE VITRAC (Pouvoir donné à MME SYLVIE PIEROT), MME FLORENCE TOULZE (Pouvoir donné à MME MICHELE CHAVE), MME MONIQUE GUEDES (Pouvoir donné à M. DOMINIQUE GIRONNET), M. LAURENT ORTIC (Pouvoir donné à M. YVAN NAVARRO), MME NATHALIE GAUVRIT (Pouvoir donné à M DAVID ROFE), M. ERWAN DANIEL (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN), MME ISABELLE SEROR (Pouvoir donné à MME ELISABETH ATTELAN)

Etaient absents excusés :

MME NATHALIE SIMON-LABRIC a été élue secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n° 2018/03

Objet : Signature de la convention pour la création d'un Service Commun SIG entre Toulouse Métropole et la Commune de L'UNION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, depuis 2015, la commune de L'Union bénéficie d'un accès libre et gratuit aux données géographiques de référence via la « Plateforme Géomatique » de Toulouse Métropole. Il s'agit d'un Système d'Information Géographique (SIG) qui comporte de nombreuses fonctions et données indispensables à la gestion et à l'analyse des territoires des communes.

Après plusieurs mois de tests, le nouveau service appelé « Service Commun SIG » vient s'ajouter au dispositif existant.

Ce service, devenu opérationnel, se fait désormais à deux niveaux qui requièrent le choix de la commune :

1. Conserver un accès libre et gratuit à la Plateforme Géomatique.

Dans ce cas le dispositif existant reste inchangé sauf pour la consultation des matrices du cadastre. Ces données sont nominatives et les dispositions de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) demandent une administration spécifique de ces accès qui sont pris en charge par le Service Commun SIG ;

2. Adhérer au Service Commun SIG.

3 Unités de Fonctionnement sont proposées aux communes :

- UF1 « Accès Standard » : Comprend l'accès à l'ensemble de cartes, la consultation des données, l'accès aux applications ainsi qu'à l'assistance de Toulouse Métropole – coût : 0,20 € par habitant + 10 € par utilisateur.
- UF2 « Accès Cadastre » : En plus de la consultation du Plan Cadastral, les agents autorisés peuvent accéder aux informations contenues dans la matrice cadastrale fournie par la DGFIP – coût : 0,20 € par habitant + 20 € par utilisateur.
- UF3 « Prestations SIG » : Possibilité de solliciter le Service Commun SIG pour les prestations en rapport avec la Plateforme Géomatique listées sur un catalogue ou sur devis – coût : Prix Catalogue ou devis.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au Service Commun SIG de Toulouse Métropole en retenant l'option UF2 et indique que le nombre d'utilisateurs du service devrait être compris entre 5 et 10.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'adhérer au Service Commun SIG de Toulouse Métropole
- De choisir l'option UF2 pour bénéficier de la consultation de la matrice cadastrale ;
- De l'autoriser à signer la convention pour la création d'un Service Commun SIG entre Toulouse Métropole et la commune de L'Union.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

- D'adhérer au Service Commun SIG de Toulouse Métropole,
- De choisir l'option UF2 pour bénéficier de la consultation de la matrice cadastrale,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour la création d'un Service Commun SIG entre Toulouse Métropole et la commune de L'Union.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Marc PERE

Pour le Maire et par délégation
Le 1^{er} adjoint
Yvan Navarro



- Transmis le 29 JAN. 2018
- Affiché le 29 JAN. 2018